

Une estimation sera demandée aux Domaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

[Handwritten signatures: Cessens, Puveland, L. Belmont, Jouannin, Fauchet, Ziane, Feisy, and a large stylized signature]

Du 6 Juillet 1957,

Convocation du Conseil Municipal pour le 11 Juillet 1957 à 21 heures en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

[Handwritten signature of the Mayor]

Séance du 11 Juillet 1957

Le onze juillet mil neuf cent cinquante sept, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Étaient présents : M.M. PINON, Maire, Fevre, Mme Belmont, adjoints Phévenon, Puveland, Pernelle, Mlle Jouannin, Cessens, Lauterfing, Fauchet, Ziane, Feisy.

Excusés : M.M. Guillemond, Clément, Jouguet, Lencoullé, Lauriet, Mécot, Gérard.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Lauterfing, le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté. M. Lauterfing a demandé qu'il avait demandé que le crédit de 1.250.000 frs pour entretien des rues soit bloqué et que son emploi fasse l'objet d'une étude du Conseil municipal.

Lecture est donnée de la réponse de M. le Préfet à la demande du Conseil Municipal pour suppression des copeaux de l'avenue de M. René L. Joaze. Ce travail est à la charge de la commune. Le Conseil est d'avis que les finances de la commune ne permettent pas de le faire quant à présent, une application de revêtement spécial sera faite par les Ponts et Chaussées, sur la R.N. 188 pour régénérer le tapis. Des panneaux de signalisation seront posés pour signaler les cassis.

La Sté Phocéens-cars fait connaître qu'il n'est pas possible d'avancer l'heure des cars de 8 h 10 en raison des correspondances assurées avec les cars de St-Cyr sous Dourdan et d'Etampes. Le Conseil est d'avis d'insister pour obtenir une modification des horaires à ces correspondances, vu l'intérêt présenté par une avance d'un quart d'heure pour les écoliers et les travailleurs qui se rendent à Versailles.

La Caisse d'épargne pourrait consentir à la commune, le prêt de 10 millions nécessaire à l'aménagement de l'immeuble de l'ancienne propriété Renson en hôtel des Finances, à condition que cette opération soit subventionnée. Cette question est soumise actuellement au Ministère des Finances.

R N 188 - cassis

Cars Arhalon-Versailles.

Amenagement de la propriété Renson

Amenagement du rû de Corbeville

Abris publicitaires

Extension de l'Éclairage public

Voie sanitaire des bueries

Envoyé le 18

Reçu le 18 1957
Débit de tabac, Mondetour

Centre Médico-Social

Classement des voies "La Troche"

Commission départementale des sites

Reunion Cantonale d'Information

M. Marchand demande une indemnité pour déficit causé à son exploitation au moment de l'aménagement du rû de Corbeville. Le Conseil adopte l'avis de M. l'Ingénieur des T.P.E., à savoir que la gêne temporaire subvertée par M. MARCHAND est largement compensée par l'avantage découlant de l'assainissement et du drainage du terrain.

Le Conseil décide de ne pas donner suite à la proposition de l'Office Français de concessions administratives, pour installation d'abris publicitaires aux arrêts des cars.

La Ste S.E.L.F. fait connaître que l'E.D.F. lui a demandé de surseoir à l'étude du projet d'extension et d'amélioration du réseau d'éclairage public de la Commune.

Le Conseil décide, à la demande de M. Groulade, vétérinaire, de porter à 98.000 frs par an (au lieu de 80.000) l'indemnité du vétérinaire pour visite sanitaire des bœufs et à 49.000 frs l'indemnité au préposé, à partir du 1/1/57 - les indemnités n'ont pas été révisées de puis 1951 - le crédit sera augmenté au budget supplémentaire.

Par lettre du 1/7/57, M. le Préfet fait connaître que l'administration centrale a estimé qu'il convenait de surseoir pour le moment, à la création sollicitée d'un débit de tabac à Mondetour.

M. Lauterling est chargé de revoir la question.

Par lettre du 6/7/57, la Soeur supérieure remercie le Conseil Municipal de la subvention allouée au Centre Médico-social Saint-Vincent de Paul.

Par lettre du 30/6/57, M. le directeur de l'A.S.A. La Troche sollicite le classement des voies nouvellement aménagées. Le Conseil est d'accord pour que le classement soit fait six mois après la réception définitive des travaux, à condition que le dossier réglementaire soit présent.

M. le Maire donne connaissance des interventions qu'il a faites à la réunion de la Commission Départementale des sites du 4 Juin dernier notamment en ce qui concerne la construction de 6.000 logements à Bures, avec des immeubles de 15 étages et pour que les zones admises pour les constructions découlant de la présence d'établissements tels que le Centre atomique de Saclay, le Centre national de recherches scientifiques et la Faculté des Sciences, soient fixées de façon définitive afin d'éviter des luttes continuelles.

Par lettre du 6/6/57, M. le Préfet confirme par écrit les renseignements donnés à la séance de travail et d'information du 27 Mai dernier à la Mairie de PALAISEAU.

1° - assainissement de la Vallée de Chevreuse - dès que des travaux d'aménagement hydraulique en cours seront terminés, le syndicat intercommunal commencera la construction du collecteur d'eaux usées.

2° - construction dans la Vallée de Chevreuse - La Ière commission du Comité d'aménagement de la Région Parisienne a examiné le projet d'aménagement intercommunal de la Vallée de Chevreuse, elle a émis un avis favorable à la prise en considération de ce projet, sous réserve qu'il soit tenu compte des remarques formulées par les Communes. Le projet sera soumis à une enquête et à une conférence à la suite desquelles les Conseils Municipaux seront appelés à émettre leur avis.

3° - ordures ménagères - le Conseil doit être saisi prochainement du projet de constitution d'un syndicat intercommunal pour l'étude de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

4° - transports publics - en 1956, l'intervalle des trains aux heures creuses de l'après-midi a été ramené de 60 à 40 minutes, mais la capacité offerte est loin d'être utilisée complètement. La mise en marche d'un train entre 17 h 07 et 18 h 34 offrait une commodité supplémentaire, mais elle ne se justifiait pas par le nombre de voyageurs très réduits.

Le C.A.M.P. étudie la question de l'augmentation du nombre des voitures, mais elle ne peut pas préciser la date à laquelle cette mesure interviendra.

5° - Lignes de transport à haute tension - les services techniques et organismes intéressés se sont penchés sur la question de la protection des sites, toutes les lignes ont été groupées de façon à ne fermer qu'un seul couloir.

6° - contribution de 5 % sur les salaires - le vœu du Conseil Muni-

principal pour la suppression de la contribution de 5 % versée par les communes sur les salaires du personnel a été transmis à M. le Ministre de l'Intérieur.

7° - accroissement des forces de gendarmerie et des effectifs de la police d'Etat - un gendarme supplémentaire sera affecté l'an prochain à la gendarmerie d'Orsay à la suite de l'aménagement d'un 6ème logement à la Brigade.

8° - Exonération de l'impôt foncier pour les constructions nouvelles : l'art. 6 du décret du 28/3/57 prévoit l'attribution d'une allocation de l'Etat pour les communes éprouvant des pertes de recettes du fait des exonérations de l'impôt foncier. Des instructions seront données au moment de l'établissement des budgets supplémentaires de 1957.

9° - élargissement du C.D. N° 95 et création d'un parc de stationnement - cette opération est à conjuguer avec la création de bandes de stationnement pour les cars Citroën qui ne peuvent être accueillis dans le Parc de stationnement en raison de l'exiguïté des lieux. L'élargissement demandé nécessite une étude très serrée.

10° - agrandissement de l'hôpital - le programme d'extension de l'hôpital qui se chiffre à 450 millions est compris dans les propositions présentées par M. le Préfet en septembre 1956 en vue de l'inscription au 2ème plan quadriennal d'équipement hospitalier. Ce plan n'a pas encore été approuvé par le Gouvernement.

Le devis des Ponts et Chaussées pour l'établissement du sol des cours du groupe scolaire de Mondéteur se monte à 5400.000 il avait été prévu dans la construction des prototypes 400 000

Sol des Cours - Mondéteur

Il resterait à effectuer une dépense de 5.000.000 pour laquelle le Conseil sollicite une subvention du Ministère de l'Education Nationale.

Reçu le 10/7/57

M. Le Maire fait connaître que la Commune obtiendra deux classes provisoires pour Mondéteur en décembre 1957. La dépense pour le sous-bassement sera environ de 100.000 frs par classe. Le Conseil est d'accord sur le principe du montage de ces classes.

Classes Provisoires à Mondéteur

M. Lauterfing fait observer que la Commune est malheureusement dans la situation qu'il avait prévue depuis longtemps et qu'il a exposée dans des assemblées précédentes. Pour ce motif, tout en reconnaissant l'absolue nécessité de ces deux classes pour le mois d'octobre, il s'abstient dans le vote comme il s'est abstenu lors du vote définitif des prototypes, dont la situation actuelle n'est que les conséquences. Il rappelle que le dossier de préfinancement est toujours bloqué au Ministère et cela en raison du retard avec lequel le dossier a été soumis au Conseil Municipal par l'architecte.

M. le Maire et M. Thévenon font observer que l'obtention d'un groupe urbain n'était pas possible à l'époque et que s'il avait fallu attendre son attribution, le quartier de Mondéteur serait encore privé d'écoles.

La construction des deux classes provisoires est décidée à l'unanimité moins une abstention.

M. Lauterfing voudrait connaître l'utilisation des emprunts et subventions pour la construction des prototypes. M. le Maire l'informe que s'il avait demandé ces renseignements à la Commission des Finances, il lui aurait été possible de les donner immédiatement, mais qu'il manque d'éléments pour répondre en séance du Conseil Municipal.

A la suite d'une pétition des riverains de la rue Léon Croc, M. le Maire a demandé un devis à M. Batisse pour la remise en état de cette voie, après les dégradations causées par les transports de terre, la pose de l'égoût du cimetière etc...

Rue Léon Croc

M. l'Ingénieur a fait savoir que la dépense, évaluée à 5 millions était prévue dans le programme d'équipement arrêté le 10 février dernier.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec la Sté Lyonnaise des Eaux pour le passage d'une canalisation d'eau dans la Prairie des Iles appartenant à la commune, moyennant le versement de la redevance au tarif d'occupation du domaine public de l'Etat.

Sté Lyonnaise - Canalisation d'Eau

M. Le Maire donne lecture du rapport de M. l'Ingénieur des T.P.E. relatif à l'alimentation en eau potable du lotissement de la Treche l'installation actuelle étant défectueuse et insuffisante. Le Conseil

Reçu le 8 Août 1957

municipal est d'accord pour la 2ème solution proposée, c'est à dire la construction d'un réservoir pour permettre la livraison de l'eau par la Sté Lyonnaise.

Le Conseil, considérant l'intérêt général de l'opération envisagée par l'A.S.A. La Troche, décide de prendre à la charge de la Commune 90 % de l'annuité de l'emprunt à contracter par le lotissement sous réserve que ces travaux bénéficient de la subvention de 75 % accordée par l'Etat aux lotissements.

Le Conseil est d'accord pour participer dans les frais de séjour des enfants du personnel communal aux Colonies de vacances, suivant les conditions contenues dans la lettre du Syndicat intercommunal du personnel des collectivités locales en date du 27/6/57.

Le Conseil autorise M. le Maire à passer un marché avec les Ets Desmarais Frères pour la fourniture de fuel-oil pour l'hiver 1957-58. Les crédits sont prévus au budget pour chauffage des bâtiments communaux et des Ecoles publiques.

Le conseil s'engage à participer dans les dépenses faisant l'objet du 9° emprunt pour aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette, à concurrence de 203.917 frs, représentant une annuité de 14.031 frs, soit 10 centimes extraordinaires.

Suivant lettre de M. l'ingénieur des T.P.E. le Conseil est d'accord pour que la dépense de canalisation d'égout rue de Chevreuse et rue du Bois des Rames soit faite sur le budget du service vicinal:

Le Conseil vote une subvention de 1.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues, en faveur de la Fondation Fernand Darnel pour le bien des aveugles, en 1957.

Le conseil décide l'admission en non valeur d'une somme de 6.000 frs demandée à la famille Buteomy pour redevances scolaires. Cette famille a quitté la Commune pour aller résider à Bures-sur-Yvette mais a acquitté les impôts de 1956 sur la commune d'Orsay.

Le Conseil autorise M. le Maire à faire effectuer la canalisation de drainage de la rue du Val d'Orsay, dont le devis établi par M. l'ingénieur des T.P.E. est de 600.000 frs à prendre sur l'entretien des rues.

M. Rollin, propriétaire à l'angle de la rue Mademoiselle ayant demandé que le branchement d'un drain venant de sa propriété soit fait en même temps, participera dans la dépense supplémentaire.

Le Conseil décide de faire les acquisitions suivantes pour compléter le matériel d'incendie à la suite de l'achat d'un fourgon-pompe benne :

Rallonge du tuyau d'aspiration	17 200
200 m de tuyau Soupleses de 70 m/M	352.000

Sollicite une subvention de l'Etat et du département. Un crédit complémentaire sera prévu au budget supplémentaire de 1957.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal des études préliminaires effectuées en vue de la formation d'un Syndicat entre les communes de St-Rémy les Chevreuse, Gif-sur Yvette, Bures-sur-Yvette Orsay, Palaiseau et Villebon-sur-Yvette dans le but de collecter et détruire les ordures ménagères. Les six communes intéressées doivent se constituer en syndicat régulier suivant les diverses règles édictées par la loi.

Ce syndicat légalement constitué disposerait de tous pouvoirs pour procéder à la mise au point, puis à l'étude définitive la plus rapide du projet envisagé, en vue de solliciter les subventions de l'Etat et du Département et d'obtenir enfin l'approbation de M. le Préfet pour permettre la mise en exécution des travaux.

Le Conseil, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré décide : 1° - de donner son adhésion à la constitution d'un Syndicat intercommunal en vue de l'étude de la collecte et du traitement des ordures ménagères des communes précitées;

2° de supporter à part des dépenses lui incombant, tant dans les

Colonies de Vacances
Personnel communal

Reçu le 9 juillet 1957
M. le Maire

Reçu le 16 juillet 57
M. le Maire

Égout rue de Chevreuse

Fondation Fernand Darnel

Reçu le 23 Juin 1957
M. le Maire

Reçu le 17 juillet 1957
M. le Maire

Matériel d'Incendie

30 Aout 1957
M. le Maire

Ordures ménagères
Syndicat

Approuvé le 28 1.58
M. le Maire

Séance du 11 juillet 1957

frais de fonctionnement du Syndicat que dans les frais d'études, dans les conditions qui seront déterminées par le Comité du Syndicat.

3° - le Syndicat qui prendra le nom de "Syndicat intercommunal pour l'étude de la collecte et de la destruction des ordures ménagères des communes de la Vallée de Chevreuse aura son siège à Orsay. Les fonctions de Receveur du syndicat seront exercées par M. le Percepteur d'Orsay.

4° - Délégué M.M. Clément et Puveland pour représenter la Commune aux séances du Comité du Syndicat et comme suppléants M.M. Favre et Mme Betmont.

Le Conseil est favorable au traitement permettant la récupération des engrais organiques, qui serait subventionné par le Ministère de l'agriculture ainsi que l'a fait connaître M. le directeur des services agricoles, au cours de la réunion cantonale du 27 Mai:

Le Conseil décide de rembourser à Mme Paillole le prix des couronnes qui ont été brûlées accidentellement au cimetière, le fossoyeur ayant allumé du feu à proximité afin de pouvoir creuser une fosse pendant les grandes gelées. Le prix en est de 9.400 frs à prendre sur les dépenses imprévues.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant à la police d'incendie l'Union pour l'assurance de l'abri du cimetière, nouvellement construit.

M. le Maire expose que les classes primaires et de maternelle en cours de construction pourront fonctionner à partir du 1^{er} octobre prochain et qu'il convient de prendre des dispositions dès maintenant pour leur équipement.

Le Conseil, considérant qu'il s'agit de la création de classes nouvelles décide de faire un emprunt de 7.000.000 et sollicite une subvention de l'Etat pour équipement de classes nouvelles, rendues nécessaires par la construction de 156 logements du groupe de la Résidence, de 104 logements pour le personnel du C.E.A. et de nombreux pavillons individuels (50 permis de construire par an pour le seul quartier de Mendétour.

Il s'agit de 2 classes maternelle au groupe du centre -

- I salle de repos
- I salle de jeux
- 10 classes primaires -
- I classe d'enseignement ménager
- 6 classes de cours complémentaire
- I salle de sciences
- 3 classes maternelle au groupe du Guichet
- I salle de repos
- I salle de jeux réfectoire
- 4 classes au groupe de Mendétour
- 3 classes maternelle, I salle de repos -
- I salle de jeux
- I réfectoire cantine scolaire
- I cuisine.

Il demande l'inscription sur la liste de priorité du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

M. le Maire donne lecture des lettres de remerciements de la Délégation cantonale de Palaiseau et de l'Œuvre des Pupilles de l'Ecole publique, pour les subventions votées par le Conseil Municipal.

M. Puveland signale au Conseil que de nombreuses personnes, chez lesquelles le courant électrique a été changé, sont venues lui exposer leurs doléances. Dans la lettre adressée par l'E.D.F. à la Municipalité, notamment, il est spécifié que les usagers n'auraient aucune dépense à effectuer. Or, il est demandé 1.500 frs par tube fluorescent non compensé. Le conseil décide de signaler ce fait à l'E.D.F.

M. Lauterling fait part de l'émotion causée dans le quartier de Mendétour par l'arrêté municipal réglementant pour ce quartier seul, la consommation d'eau pendant les grosses chaleurs. Il s'agissait d'une mesure d'ordre public, en conséquence l'arrêté devait s'appli-

affaire Paillole

Mars 1957

19.7

assurance de l'abri

du cimetière

19.7

Mobilier scolaire

classes nouvelles

Mars 1957

Remerciements

changement de courant électrique

consommation d'eau

Questions diverses

quer à l'ensemble de la population de la Ville et non faire une description entre ses habitants suivant le quartier de résidence. Par ailleurs le Château d'eau de Mondétour alimente également St-Jean-de-Beauregard.

M. Favre répond que cet arrêté a été pris après enquête auprès du service des eaux, dans l'intérêt même des habitants du quartier de Mondétour.

A la demande de M. Cessens, la borne-fontaine du Val d'Orsay sera rouverte, mais si les abus continuaient, elle serait fermée définitivement.

Mme Betmont ayant demandé que le nom de Secur Marie-Louise soit donné à une rue de Mondétour, en raison du rôle social assumé par cette secour de Charité décédée dernièrement: Le conseil est d'avis qu'il s'agit de voies privées et que la décision incombe aux associations syndicales.

M Pernelle ayant fait connaître que les riverains de la partie Est de la rue Axbriand sont d'accord pour faire canaliser en eau cette partie du chemin rural N° 24, en même temps que les travaux de la Résidence, le Conseil est d'accord pour leur allouer la subvention habituelle de 10 %.

M. Thévenon signale la stagnation des eaux usées dans les caniveaux de l'avenue du Ml Joffre et de la rue des Hâcheries.

M Ziane signale l'absence de bouche d'incendie dans la rue du Parc

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

[Handwritten signatures in blue ink]

Du 2 octobre 1957
Convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour le mardi 8 octobre 1957 à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



Séance

8 Octobre 1957

Le huit octobre mil neuf cent cinquante sept, vingt et une heures le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, FAVRE, CLEMENT, adjoints, THEVENON, PUVELAND, PERNELLE, TISSOT, CESSENS, GIRARD, LAUTERPING, ZIANE, Mme BETMONT a donné procuration à M. PERNELLE et Mlle JOUANNIN, à M PINON

Absents, M.M. GUILLEMARD, LAURIAT, JOUGUET, LANEUVILLE, FAUCHET FOIST.

Le P.V. de la précédente réunion est adopté - le conseil choisit comme secrétaire M. THEVENON.

M. BLANCHOT et M. BESAGE, architectes présentent l'avant-projet de constructions scolaires à Mondétour comprenant : I Ecole maternelle I réfectoire - une salle d'Education Physique, des logements.

I - Principe des commandes groupées - conférence intercommunale.

M. le Maire informe l'Assemblée des contacts avec les administrations ministérielles et préfectorales ainsi qu'avec l'architecte coordonnateur

Projet de Groupe Scolaire en Commandes groupées à Mondétour

Reçu le ...

Léance du 8 Octobre 1957

donnateur M. BLANCHOT pour l'élaboration du programme de la réalisation scolaire envisagée.

Celle-ci se ferait par le système des commandes groupées urbaines (inscription de notre programme figurant dans la 2ème tranche 1957 du secteur-Sud.

Suivant ce système, les réalisations prévues par groupement d'entreprises-pilotes permettent une plus grande rapidité dans la mise en route des travaux, leur exécution et leur financement ainsi qu'une amélioration des conditions de réalisation.

Pour ce qui a trait aux opérations relatives à l'exécution des travaux dans le cadre de la réglementation en vigueur et compte tenu des conditions économiques et techniques actuelles, il est prévu de recourir à la constitution d'une conférence intercommunale, organisme envisagé par les articles II6 et suivants de la loi du 5 avril 1884.

En conséquence, le Conseil Municipal délibère et décide de constituer, en application des articles II6 et suivants de la loi du 5 avril 1884, une conférence intercommunale qui sera convoquée ultérieurement par M. le Préfet entre les Communes d'Athis-Mons, Orsay, Palaiseau Ste-Geneviève des Bois, Vigneux sur seine, Chevreuse, les Clayes-sous-Bois, Igny, Loggjeumau, Massy, Saint Germain les Arpajon, en vue de la constitution d'un groupe scolaire dans chacune des communes sus-désignées et de déterminer la meilleure procédure relative à l'exécution des futurs travaux.

Après vote à bulletins secrets, sont désignés les trois membres du Conseil Municipal devant représenter la Commune à la Conférence intercommunale, savoir : M.M. PINON, LAUTERFING, THEVENON

II - Désignation des architectes - répartition de principe des missions et honoraires.

M. le Maire rappelle que suivant les principes mis au point par le Ministère de l'Education Nationale, la réalisation des groupes scolaires en commandes groupées urbaines est partagée entre un architecte coordonnateur, chef de Groupe pour l'ensemble de la commande et un ou plusieurs architectes d'opération chargés de chacune des réalisations.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- pour l'étude et la réalisation du groupe scolaire projeté dans la Commune, sont désignés :

1° - M. René Blanchot, architecte à Paris, chargé par le Ministère de coordonner la 2ème tranche des opérations du secteur-Sud de Seine et Oise.

- 2° - M.M. LESAGE et HUBERT, à Bourg la Reine, en tant qu'architecte d'opération.

Les honoraires ont été fixés par le Ministère de l'Education Nationale pour les commandes groupées à :

5 % pour les premiers 10.000.000 de frs

4 % pour le surplus de 10.000.000 de frs.

Le partage des missions et honoraires serait le suivant :

M. Blanchot, architecte coordonnateur :

Programme - démarches de liaison entre les administrations -
estimation de dépenses & documents contractuels-types - marchés -
contrôle générale des travaux 15 % des honoraires globaux

M.M. Lesage et Hubert, architectes d'opération.

Avant-projet - projet et documents contractuels d'adaptation - direction de travaux - réglemens- réceptions, 85 % des honoraires globaux

La répartition des honoraires et missions ci-dessus définies dans son principe fera l'objet d'un contrat entre le Maire, l'architecte coordonnateur et les architectes d'opération

III - Avant-projet établi par l'architecte coordonnateur.

M. le Maire expose les caractéristiques de cet avant-projet basé sur le Programme pédagogique du Groupe scolaire qui est le suivant :

I école maternelle de 4 classes et annexes, bureau, attente.

I service d'inspection médicale (l'avant-projet a été établi avant l'introduction dans le programme d'extension du service d'inspection médicale. Ce service n'a pas été compté non plus dans l'estimation de dépense. Dans le projet d'exécution, il ne pourrait être intégré qu'au réfectoire de la cantine scolaire).

I salle d'éducation physique et plateau d'évolution (motivé par 10 classes primaires construits).

I. pavillon de 6 logements, dont 3 de direction et 3 de maître dont 2 de 3 pièces, cuisine, I de 2 pièces cuisine.
 I cantine scolaire de 150 places, cuisine pour 300 rationnaires.
 Estimation de la dépense "travaux et honoraires" établie par l'architecte coordonateur sur les bases de ses précédentes réalisations et suivant les conventions de la "note justificative des prix" incluse au dossier, s'élève à :

Ecole maternelle et logements	46.118.000
Salle d'Education physique avec plateau d'évolution	18.407.000
réfectoire, cuisine, réserve	10.862.000
total	75.387.000

Après examen du dossier qui lui a été soumis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1° - d'approuver le dossier d'avant-projet et estimation de dépense du 5 septembre 1957 présenté par M. BLANCHOT architecte coordonateur.

2° - de solliciter de M. le Ministre de l'Education Nationale et du Conseil Général de seine et oise, les subventions correspondant aux dépenses de construction et d'acquisition de terrain, ces terrains ayant été acquis spécialement pour constructions scolaires.

3° - que la part de dépenses non couverte par les subventions de l'Etat et du département sera financée par un emprunt à la Caisse des dépôts et consignations.

4° - de prendre l'engagement conformément à l'article 93 de la loi des finances du 31 Juillet 1920, d'inscrire au budget de la Ville durant une période de trente ans, au nombre des dépenses obligatoires un crédit pour l'entretien des immeubles à construire égal à 1 % du montant de la dépense subventionnée retenue, la partie de crédit non utilisée en fin d'exercice étant reportée et ajoutée au crédit prévu pour l'année suivante.

M. le Maire expose que la S.A.E.E.T.P.P. chargée des constructions scolaires du Centre est en avance sur la réalisation de son programme. Les classes sont terminées et les logements le seront prochainement.

La construction des cours et les clôtures reste à réaliser. Les cours seront aménagés avec un revêtement "Viafix".

Le transformateur est en cours de construction, l'E.A.D.F. doit établir un branchement provisoire le jeudi 10 octobre.

M. Lesage informe le Conseil que les brûleurs installés pour le chauffage peuvent consommer du fuel-léger.

La réception provisoire a été reculée jusqu'à la fin d'octobre, afin que les essais de chauffage puissent être faits après établissement du branchement par l'E.D.F.

M. le Maire donne lecture des propositions de la Direction de la Comptabilité publique pour le transfert des bureaux de la Perception dans l'immeuble de l'ancienne propriété de M. RENSON. Le Conseil décide d'accepter la 1ère proposition, c'est à dire participation financière de l'Etat de 700.000 frs et calcul du loyer suivant la surface corrigée.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. HEMARD sollicitant le changement de nom de l'Impasse des Planches, ce nom correspondant au lieu dit cadastral. M. Clément est chargé de faire une enquête à ce sujet.

M. HEMARD demande également qu'il soit posé une lampe d'Eclairage public à l'extrémité de l'Impasse des Planches. A ce sujet, M. le Maire fait observer que l'E.D.F. a demandé d'ajouter le projet d'extension de l'Eclairage public, ayant un projet d'allumage automatique et donne lecture d'une lettre qu'il a adressée le 26 septembre 1957 à M. Neuburger, Directeur de la section de Versailles de l'E.D.F. à ce sujet.

Le Conseil s'associe à M. le Maire pour remercier les "Amis de Mondétour" du don de 20.000 frs fait à la Caisse des Ecoles et au bureau d'Aide sociale à l'occasion de la Fête de Mondétour.

Groupe scolaire du Centre

Transfert des bureaux de la Perception

Impasse des Planches

Extension du réseau d'éclairage public

Don des "Amis de Mondétour"

Séance du 8 Octobre 1957

M. le Maire informe l'Assemblée qu'une subvention de 3.122.680 frs a été allouée à la Commune pour travaux d'équipement de la Cantine Scolaire. Le Conseil décide le reversement de cette somme à la Caisse des Ecoles publiques, qui a contracté des emprunts pour financer les travaux. Le Conseil remercie les personnes qui se sont employées pour l'attribution de cette subvention.

Travaux d'équ
Cantine Scolaire
Page le 24-10

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Sté Phocéens-cars du 16/7/57 faisant connaître que la demande de la Commune en vue d'avancer l'heure de passage du car de 8 h est soumise à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées de Seine et Oise. M. THEVENON suggère de faire une enquête afin de connaître le nombre d'enfants et de travailleurs que cette mesure avantagerait.

Cars Arpajon-
Versailles

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie faisant ressortir la nécessité de créer une classe supplémentaire au cours complémentaire de Filles. Le Conseil est d'accord.

Cours Complémentaire
Page le 29-11

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur des T.P.E. au sujet de l'épilage des dépôts de terre constitués sur le terrain communal de la Prairie des Iles aux abords du Pont du Moulin de Lozère et qui obstruent la rigole qui se jetait à l'Yvette en amont dudit pont. Le Conseil est d'avis que cette question soit étudiée sur place avec l'Ingénieur et charge M. CESSENS de s'occuper de cette question.

Crane des Iles

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les anciens Ets MERCIER de Versailles pour les fournitures scolaires de l'année 1957-58 aux conditions faites par ces Etablissements, soit 18 % de rabais sur la papeterie et les livres et 12 % sur le matériel. Les crédits sont prévus au budget primitif de 1957.

Fournitures scolaires

M. le Maire donne connaissance des prévisions établies par les architectes pour les travaux supplémentaires indispensables pour terminer les groupes scolaires du centre-ville et Maternelle-Guichet et se résumant ainsi :

Emprunt pour travaux supplémentaires
le Groupe Orsay-Centre et Maternelle-Guichet

- travaux supplémentaires indispensables	29 100 000
- travaux exceptionnels	5 734 000
- travaux complémentaires de perfectionnement	12 486 000
- travaux hors terrain scolaire et travaux divers non subventionnables	4 365 000
- Assainissement de la partie du Rû de Corbeville intéressant l'Ecole maternelle du Guichet	5 000 000
- Appareillage électrique	500 000

	57 000 000

honoraires des architectes compris.

Le Conseil décide de contracter un emprunt de 57 000 000. Sollicite le bénéfice de la loi sur le pré-financement pour les travaux pouvant être subventionnés et l'inscription sur la liste de priorité de la Caisse des dépôts et consignations, ces constructions scolaires faisant l'objet d'un projet subventionné et s'engage à inscrire chaque année au budget extraordinaire les centimes nécessaires à l'amortissement de cet emprunt.

Le Conseil sollicite une subvention pour les terrains sur lesquels sont édifiées les constructions scolaires Orsay-Centre et Maternelle Guichet, le dossier demandé par M. le Préfet étant en cours de constitution.

Subventions terrains scolaires

M. le Maire fait connaître que par décision du 8 aout 1957, une subvention de 2 000 000 a été accordée à la commune pour travaux d'assainissement d'un montant de 10 000 000 soit :

Travaux d'assainissement

- Egoût rue du Pont de Pierre	325 000
- " avenue de Montjay	5 200 000
- rue de Bellevue	2 200 000
- rue Serpente	3 200 000

Les travaux de l'avenue de Montjay et de la rue de Bellevue ont

Page le 1-1-1958

été mis en adjudication sans résultat, de 28/9/57. Il est demandé à M. le Préfet l'autorisation de faire un appel d'offre. Les travaux de la rue Serpente ont été exécutés suivant marché passé avec l'entrepreneur Brangeon et approuvé le 8/4/57 - l'égout de la rue du Bont de Pierre a fait l'objet d'un marché avec l'entreprise Brangeon, approuvé le 8/4/57. Le dossier réglementaire sera transmis à la Préfecture pour versement de la subvention.

Le Conseil décide d'allouer au personnel communal les augmentations de traitement prenant effet des 1er novembre 1957 et 1er janvier 1958. Les crédits sont prévus en conséquence au budget primitif.

Le Conseil établit le programme 1958 de répartition des fonds de la Caisse départementale scolaire :

Recettes, 1.104 élèves présents au 25/6/57 à 3.900 =	4.305.600
Dépenses, sur annuités d'emprunt pour constructions scolaires	2 000 000
Equipement scolaire ne bénéficiant pas de subvention et matériel enseignement collectif	1 000 000
Travaux menuiserie et aménagements divers, stores	1 305 600

Le Conseil établit la répartition du crédit pour 1957, matériel d'enseignement collectif :

- classes nouvellement construites nécessitant un équipement plus important : Mondétour	150 000
Maternelle Guichet	150 000
Ecoles du Centre	93 000

Par lettre du 13/9/57, la commune de Palaiseau a fait connaître que la redevance pour fréquentation du Cours Complémentaire des garçons a été portée à 6.000 frs. Le Conseil décide de continuer à rembourser 2.500 frs par enfant de moins de 14 ans, à charge par les familles de supporter le complément de la redevance.

Suivant avis de la Commission des Finances, le Conseil vote les subventions aux Sociétés locales pour 1957, soit :	C.A.00	60.000
Fanfare Ste Cécile		10 000
Association familiale		10 000
Mutilés du travail (sur proposition de M. Girard, la Commission des finances avait prévu 2.000 frs)		5 000
Déportés du travail		1 000
Sté d'Horticulture		7 000
Tennis-Club		15 000
Boule du Lac		5 000
Clique de l'A S O		15 000
	total	128 000

Le crédit prévu au budget étant de 125 000 frs, il sera imputé 3.000 frs sur les dépenses imprévues.

M. LAUTERFING déclare qu'il s'abstient pour la subvention allouée à la "Boule du Lac", il est d'accord sur les autres attributions.

l'A S O n'ayant pas produit de bilan, le vote de la subvention est différé.

Le Conseil décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 3.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues à la Sté d'Horticulture pour création d'un Prix municipal à l'occasion de l'Exposition de 1957

Le Conseil vote une subvention de 100.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues pour organiser un goûter ou un repas pour les personnes âgées à l'occasion de la Journée des Vieillards. Cette subvention sera versée à M. ALLORGE, Président du Comité d'organisation.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer les marchés pour fourniture de mobilier scolaire pour équipement de classes nouvelles,

1°- avec le Magasin d'Académie	628 380
2°- avec les Ets Heuliez, résultat de l'appel d'offres	5 016 072
Crédit à prendre sur l'emprunt de 7 000 000 contracté à cet effet.	

Traitements du Personnel communal

Reçu le 17. 10. 57
Caisse départementale scolaire 1958

Matériel d'enseignement collectif 1957

Cours Complémentaire de Palaiseau

Subventions aux Sociétés locales

Exposition d'Horticulture

Reçu le 15. 10. 57
Journée des Vieillards

Reçu le 16. 10. 57
Equipement de classes nouvelles

Reçu le 23. 10. 57

Séance du 8 Octobre 1957

Le Conseil autorise M. le Maire à poursuivre la réalisation des acquisitions de terrain nécessaires à l'élargissement du chemin rural n° 24 approuvé par M. le Préfet le 23/7/1957. En conséquence, il délègue expressément M. le Maire à l'effet d'approuver le plan du terrain de M. Lechantre tel qu'il a été dressé ainsi que tous bornages, passer et signer tous actes d'acquisition en l'Etude et par le Ministère de Me PINON, notaire à Orsay, se faire donner toutes justifications et garanties. Accomplir toutes formalités et en général faire tout ce qui est nécessaire pour mener à bonne fin cette acquisition.

Délègue M. FAVRE, adjoint, pour signer les actes.

Pour les autres terrains de moindre importance il sera procédé par actes administratifs.

M. PINON déclare qu'il fera remise entière de ses honoraires pour l'établissement de l'acte d'acquisition du terrain de M. Lechantre.

Le Conseil fixe au 14 décembre 1957 à 11 heures, l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux en 1958, au rabais sur soumissions cachetées et désigne M. M. FAVRE et ZIANE pour assister à cette adjudication, suivant cahier des charges établi par M. LESAGE

Le Conseil décide l'acquisition d'une moto-faucheuse pour entretien du stade, cimetière et travaux divers de voirie, au prix de 193.320 frs à prendre à l'entretien des rues de 1957. Cet appareil sera entreposé au cimetière.

Le Conseil donne avis favorable au compte administratif définitif de 1956 pour l'Hopital Archangé.

M. le Maire rend compte de ses démarches relatives à plusieurs demandes de constructions collectives émanant d'organismes scientifiques et particulièrement du Centre d'études Nucléaires de Saclay.

Il a eu un entretien avec Mme Thome Patenôtre, sous-secrétaire d'Etat à la Reconstruction, au Logement et M. le directeur du Plan d'Aménagement de la Région Parisienne. Il en résulte que les organismes intéressés / Faculté des Sciences, C.E.N. Recherche Scientifique, doivent être réunis par le Directeur du Plan d'Aménagement de la Région Parisienne pour examiner les plateaux environnants, en accord avec les Municipalités, afin de préserver la Vallée de Chevreuse et les espaces verts encore existants et des moyens seraient recherchés, comme pour la Commune de Massy par ailleurs, pour éviter aux diverses communes intéressées de supporter les répercussions financières que de telles réalisations ne manqueraient pas de provoquer. Il entend agir à ce sujet, en complet accord avec les Communes de Bures-sur-Yvette et de Gif-sur-Yvette qui ont à défendre les mêmes intérêts.

M. le Maire expose à M. Lauterfing qui s'inquiète de l'ouverture des classes nouvelles avant la terminaison des cours du groupe scolaire du centre, que 6 classes de cours complémentaire seulement seront ouvertes à la demande de Mme la Directrice et de M. l'Inspecteur primaire, ce qui ne présente aucun inconvénient, en raison de l'âge des élèves.

M. le Maire a demandé la désignation de deux instituteurs supplémentaires, afin de pouvoir placer les enfants en surnombre à Mondétour, dans deux classes disponibles au centre. Les Ets Trahet et Robinet mettraient à la disposition de la Commune un car plus grand que celui qui transporte actuellement les enfants de l'Ecole Maternelle. Le Conseil décide de solliciter une subvention pour cette dépense, la mise en service du car étant nécessitée par l'insuffisance des classes de Mondétour, en attendant l'achèvement de la construction en cours, de 4 classes supplémentaires pour le début de 1958.

M. Pernelle signale l'urgence présentée par la réalisation des travaux de construction de la rue A. Briand, M. le Maire expose qu'un crédit a été prévu dans l'emprunt de 40 000 000 pour les achats de terrain et qu'une offre de concours de la S.C.I.R.O. est acquise mais ces ressources seront insuffisantes pour terminer les travaux.

Élargissement du chemin rural n° 24 - acquisition Lechantre

10. 10

Entretien des Bâiments Communaux 1958

13. 11
Achat d'une moto-faucheuse

Compte administratif de l'hôpital 1956

Constructions collectives

Ouverture de classes nouvelles

Transport des enfants

Chemin rural n° 24 travaux

Parcours le
Région le